

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO
- Excusé(s) : Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Marc SENE
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2017/568 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de divers - LIEBFRAUENBERG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de donner son consentement à la constitution d'hypothèque par l'association Le Liebfrauenberg au profit de la Caisse du Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein pour un montant à emprunteur de 210 000 €, et ce en dérogation de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer stipulée en date du 11 décembre 2012.

- décide de la cession de rang au profit de la Caisse du Crédit Mutuel Sauer Fleckenstein pour l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer grevant la parcelle cadastrée au Livre Foncier de Goersdorf section 5 n°134/69 à la demande de l'association Le Liebfrauenberg.

Le Département conserve la prénotation d'hypothèque inscrite sur cette parcelle.

- autorise par ailleurs, son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

